

# FARGUES DE LANGON



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2014

**PRESENT(E) S :** M. AUGÉY, Maire, M. RONCOLI, BERNARD, Mmes POMMAT, CABANNES, AUGÉY, Adjoint, Mmes BIRAGUE, DUCOS M., DUCOS P., LEGLISE, XUEREB, M. BLANCHARD, BONNAL, DUBAQUIER, GERARD, MERINO, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :** Mme GACHES-PEDUCASSE, Conseillère Municipale à M. RONCOLI, Adjoint, M. LECOURT, Conseiller Municipal à M. BERNARD, Adjoint, M. SALA, Conseiller Municipal à M. AUGÉY, Maire.

**ABSENTS EXCUSES :** Néant.

Monsieur DUBAQUIER Benoît est élu secrétaire de séance.

*Le compte-rendu du Conseil Municipal précédent est adopté à l'unanimité des membres présents.*

## ORDRE DU JOUR

### **BUDGET COMMUNAL 2014**

---

#### **VOTE DES TAUX :**

Monsieur le Maire informe que le prélèvement de l'impôt nécessaire à l'équilibre du budget voté s'élève à 412 411 €

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer un coefficient de variation proportionnelle des taux de 1,010004 %, soit les taux suivants pour 2014 :

- taxe d'habitation : 18.36 %
- taxe foncière (bâti) : 15.85 %
- taxe foncière (non bâti) : 108.61 %

#### **BUDGET COMMUNAL 2014 :**

Monsieur le Maire présente les travaux de la Commission Communale des Finances du Conseil Municipal.

- section fonctionnement :
  - dépenses : 1 039 047.08 €
  - recettes : 1 039 047.08 € (dont 412 411 € d'impôts communaux)
- section investissement :

○ dépenses : 396 977.46 €, dont :

- *Restes à réaliser 2013* : 216 000 €
- *Emprunt* : 29 262.57 €

○ recettes : 396 977.46 €, dont :

- restes à réaliser 2013 : 175 806.69 €
- affectation du résultat de fonctionnement : 86 739 ,69 €
- virement de la section de fonctionnement : 52 989.08 €

## **BUDGET ZONES INDUSTRIELLES 2014**

---

Monsieur le Maire présente le Budget comme suit :

- section fonctionnement :

○ dépenses : 1 194 774.60 €

○ recettes : 1 194 774.60 €

- section investissement :

○ dépenses : 758 360.39 €

○ dont déficit antérieur reporté (compte 001) : 192 439.12 €

○ recettes : 987 026.54 €

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu a voté à l'unanimité les budgets 2014.

## **Délib. 2014-17 : FONDS DEPARTMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (F.D.A.E.C.).**

---

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière du 19 décembre 2013.

La réunion cantonale du 3 mars 2014 présidée par Monsieur AUGÉY Pierre, Conseiller Général, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 14 327.00 €.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide :

- De réaliser en 2013 les opérations suivantes :
  - Opération : travaux bâtiments communaux ;
- D'assurer le financement de ces travaux s'élevant à 23 110.00 € HT de façon suivante :
  - Par autofinancement : 8 783.00 € HT

- Par subvention FDAEC : 14 327.00 € HT
  - TOTAL : 23 110.00 € HT

## **Délib. 2014-18 : AUTORISATION D'EFFECTUER DES POURSUITES PAR LE COMPTABLE DE LA TRESORERIE DE LANGON/SAINT MACAIRE**

---

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Comptable de la Trésorerie de Langon/Saint-Macaire, d'effectuer toutes les poursuites amiables et contentieuses pour les titres non recouvrés concernant le budget principal et tous les budgets annexes jusqu'au prochain renouvellement du Conseil Municipal.

Cette autorisation concerne les actes suivants :

- Lettre de rappel
- Mise en demeure
- Phase comminatoire préalable à une opposition à tiers détenteurs (ODT)
- Opposition à tiers détenteurs employeurs et bancaires
- Saisie vente
- Saisie rémunérations
- Saisie attribution bancaire

Le Conseil Municipal autorise le Comptable de la Trésorerie de Langon/Saint-Macaire d'effectuer toutes les poursuites amiables et contentieuses pour les titres non recouvrés concernant le budget principal et tous les budgets annexes jusqu'au prochain renouvellement du Conseil Municipal.

## **Délib. 2014-19 : ATTRIBUTION INDEMNITE DE CONSEIL A MADAME LA TRESORIERE - TRESORERIE PRINCIPALE DE LANGON/SAINT MACAIRE.**

---

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'un arrêté en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Le Conseil Municipal de Fargues décide d'accorder à Madame Françoise DEGOUY, Trésorière à la Trésorerie de Langon/Saint-Macaire une indemnité de conseil et de budget, pour l'année 2014 et les exercices suivants.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

## **Délib. 2014-20 : CONSTITUTION COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (C.A.O.).**

---

Le Conseil Municipal de Fargues,

Vu les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le Maire de la commune, cette commission est composée de trois membres titulaires et de trois membres suppléants élus par le Conseil Municipal en son sein,

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres :

Membres titulaires :

**Ont obtenu :**

M. RONCOLI Robert : 19 voix  
M. BERNARD Yvan : 19 voix  
M. MERINO Jean-Jacques : 19 voix

M. RONCOLI Robert, M. BERNARD Yvan et M. MERINO Jean-Jacques ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres.

Membres suppléants :

**Ont obtenu :**

M. BONNAL Frédéric : 19 voix  
M. DUBAQUIER Benoît : 19 voix  
M. SALA Christophe : 19 voix

M. BONNAL Frédéric, M. DUBAQUIER Benoît et M. SALA Christophe ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

**Délib. 2014-21 : ELECTION DU DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS).**

Monsieur le Maire, conformément au courrier du CNAS reçu en mairie le 26 mars 2014, invite le Conseil Municipal à désigner un élu délégué au Comité National d'Actions Sociale (CNAS).

Le Conseil Municipal désigne Monsieur AUGÉY Pierre comme délégué du Conseil Municipal au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

**Délib. 2014-22 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire, à la demande du Directeur des Services Fiscaux, de renouveler la Commission Communale des Impôts, suite à la mise en place de la nouvelle équipe municipale.

La commune de Fargues comptant moins de 2 000 habitants, doit proposer, outre Monsieur le Maire, vingt-quatre commissaires afin d'en désigner six titulaires et six suppléants après avis de la Direction des Services Fiscaux.

Le Conseil Municipal, propose :

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS – MEMBRES TITULAIRES :

- Monsieur RONCOLI Robert
- Monsieur BERNARD Yvan
- Monsieur BLANCHARD Michel
- Madame DUCOS Michèle
- Monsieur DELMOULY Christian
- Madame BELTRAN Marie-Hélène
  
- Madame POUPARD Ginette
- Monsieur RICAUD Michel
- Monsieur VALAS Michel
- Monsieur COURREGELONGUE Paul
- Monsieur LABARBE Alain
- Monsieur DUZAN Jean

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS – MEMBRES SUPPLEANTS :

- Madame ANDREU Christiane
- Monsieur JOUSSET Michel
- Madame SORE Marguerite
- Monsieur MAGNI Claude
- Monsieur SENDREY Philippe
- Monsieur BELIS Michel
  
- Madame TROMPESAUCE Françoise
- Monsieur LAOUILLAOU Michel
- Madame DUBOURG Sophie
- Monsieur REYNAUD Alain
- Madame ASSERETTO Catherine
- Monsieur SAINT-MARC Claude

Le Conseil Municipal décide de proposer cette liste de noms à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux afin qu'il désigne les Commissaires titulaires et suppléants devant siéger à la Commission Communale des Impôts de la commune de Fargues.

**Délib. 2014-23 : DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE CASTILLON DE CASTETS A LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU SUD-GIRONDE.**

---

La commune de Castillon de Castets (308 habitants) a délibéré le 13 janvier 2014 pour solliciter, sur le fondement de l'article L 5214-26 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Son retrait de la CdC du Réolais en Sud-Gironde,
- Son adhésion à la CdC du Sud-Gironde.

La demande de Castillon de Castets s'appuie sur le fait que les préoccupations et les intérêts de ses habitants, que ce soit au niveau du travail, des services, des loisirs,

des commerces, des transports, ... sont tournés vers Langon et que le bassin de vie des habitants de la commune est celui du langonnais plutôt que celui des territoires d'Auros, La Réole et Monségur.

Le Maire précise au Conseil Municipal que Castillon de Castets a fait une première démarche en 2012 pour adhérer à la CdC du Pays de Langon, acceptée par le Conseil Communautaire du Pays de Langon à une très large majorité. Toutefois, la procédure n'a pas pu aboutir dans le contexte de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale.

Le Conseil Communautaire du Sud-Gironde s'est prononcé à l'unanimité en faveur de la demande d'adhésion de la commune de Castillon de Castets, à l'occasion de sa réunion du 3 mars 2014.

*L'article L 5211-18 du CGCT prévoit : « à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune, dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. »*

Les conditions de majorité susmentionnées sont les suivantes :

- 2/3 des communes représentant 50 % de la population de la CdC
- 50 % des communes représentant 2/3 de la population de la CdC

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'admission de la commune de Castillon de Castets au sein de la communauté de communes du Sud-Gironde.

Le Conseil Municipal décide l'admission de la commune de Castillon de Castets au sein de la communauté des communes du Sud-Gironde.

### **Délib. 2014-24 : FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS.**

Le Conseil Municipal de Fargues,

Vu l'article R 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles confiant au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS,

Le Conseil Municipal décide de fixer à seize, le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

- Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS
- Huit membres élus au sein du Conseil Municipal
- Huit membres nommés par Monsieur le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

### **Délib. 2014-25 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS.**

Le Conseil Municipal de Fargues,

Vu les articles R 123-7, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 fixant à seize le nombre d'administrateurs du CCAS,

Le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation par vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Liste des candidats : Nom de la liste : Liste CABANNES Nathalie

Nombre de votants : 19

Bulletins blancs/nuls : 0

Suffrages exprimés : 19

Sont donc élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

- Madame CABANNES Nathalie
- Madame DUCOS Patricia
- Madame GACHES-PEDUCASSE Anne-Marie
- Madame POMMAT Christine
- Madame LEGLISE Nathalie
- Madame BIRAGUE Isabelle
- Monsieur GERARD Bruno
- Monsieur RONCOLI Robert

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

- **COMPTE RENDU REUNION DE LA CDC DU SUD GIRONDE** : Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la réunion de la Communauté des Communes du Sud-Gironde qui a eu lieu le 14 avril dernier et au cours de laquelle le bureau du Conseil Communautaire a été mis en place. A l'ordre du jour, il y avait également la présentation des 12 budgets, dont 11 budgets annexes. Monsieur le Maire informe également les élus que le recours auprès du Tribunal Administratif qui a été fait au nom de la commune de Fargues contre la fusion de la CdC du Pays de Langon avec les CdC de Villandraut et du Pays de Paroupian, formant la nouvelle CdC du Sud-Gironde depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, va être abandonné car un nouveau projet de fusion va être proposé, de cette CdC du Sud-Gironde avec les CdC de Bazas, de Captieux et de Grignols.
- **MISE EN PLACE DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET EXTRA-MUNICIPALES** : Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux de composer les commissions municipales et extra-municipales pour toute la durée du mandat, comme suit :

**COMMISSIONS MUNICIPALES (présidées par le Maire) :**

- **Finances – budget** : Robert RONCOLI – Yvan BERNARD – Christine POMMAT – Nathalie CABANNES – Sandrine AUGÉY – Michèle DUCOS – Christophe SALA
- **Scolaire - Personnel Communal** : Christine POMMAT (Scolaire) – Sandrine AUGÉY (Personnel Communal) – Robert RONCOLI - Michel BLANCHARD - Frédéric BONNAL – Benoît DUBAQUIER – Nathalie LEGLISE – Michèle DUCOS – Patricia DUCOS – Karine XUEREB
- **Bâtiments communaux** : Yvan BERNARD – Robert RONCOLI – Christine POMMAT - Michel BLANCHARD – Frédéric BONNAL – Benoît DUBAQUIER – Gilles LECOURT –Jean-Jacques MERINO
- **Espaces publics – environnement** : Sandrine AUGÉY – Robert RONCOLI – Isabelle BIRAGUE - Michèle DUCOS – Anne-Marie GACHES-PEDUCASSE – Bruno GERARD – Nathalie LEGLISE
- **Urbanisme – POS –routes - cimetière** : Robert RONCOLI – Yvan BERNARD – Bruno GERARD – Jean-Jacques MERINO
- **Information – BIM - Culture** –
- **manifestations/réceptions/animations – jeunesse – sport** : Sandrine AUGÉY – Michel BLANCHARD – Michèle DUCOS – Bruno GERARD - Gilles LECOURT - Nathalie LEGLISE – Christophe SALA - Karine XUEREB – Isabelle BIRAGUE

**COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES (présidées par le Maire) :**

- **Comité de lecture Bibliothèque** : Isabelle BIRAGUE – Patricia DUCOS
- **Commission Communale des Impôts** : Pierre AUGÉY (+ 6 membres titulaires et 6 membres suppléants) (en attente décision du service des impôts)
- **Commission des Menus** : Sandrine AUGÉY – Nathalie CABANNES – Patricia DUCOS
- **Commission calamités agricoles et catastrophes naturelles** : Robert RONCOLI – Yvan BERNARD – Jean-Jacques MERINO
- **Mise en place des rythmes scolaires** : TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
- **Solidarité Palestine – Association Al Qarara** : Pierre AUGÉY – Christine POMMAT – Nathalie CABANNES
- COMPTE-RENDU DE LA REUNION SOLIDARITE PALESTINE : Monsieur le Maire informe les élus qu'il a assisté, ainsi que Madame POMMAT, Maire-Adjoint, à une réunion le 1<sup>er</sup> avril



dernier à Saint Pierre d'Aurillac avec les membres de l'Association Al Qarara et l'ONG ACAD afin de faire le point des projets en Palestine. L'ONG ACAD propose de venir faire une présentation de leurs actions et un compte-rendu des missions en Palestine aux Conseils Municipaux suite à leur renouvellement. Une date sera donc proposée. A noter également que début septembre une délégation de Palestine viendra en France.

- **RYTHMES SCOLAIRES** : Madame POMMAT, Maire-Adjoint, présente le compte-rendu de la réunion de travail qui a eu lieu le 10 avril dernier. Plusieurs pistes d'animations ont été évoquées pour le temps d'activités périscolaires (TAPS). Ces TAPS reviennent aux communes qui auront la charge d'occuper des enfants les mardi et jeudi de 15 heures à 16 heures 30, soit 3 heures hebdomadaires. Madame XUEREB, Conseillère Municipale propose de se rapprocher d'autres structures afin de voir ce qui est mis en place et comment cela fonctionne pour amener une autre dimension et une expérience à la réflexion déjà engagée par les élus. Des réunions de concertations avec les différents acteurs sont programmées.
  
- **TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2015** : Monsieur le Maire propose de tirer au sort les Jurés d'Assises 2015, le mardi 6 mai à 18 heures à la mairie, et rappelle que ce tirage au sort est ouvert au public.
  
- **PERMANENCES DES ELUS POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES** : Monsieur le Maire informe les élus que les élections européennes ont lieu le dimanche 25 mai 2014 de 8 heures à 18 heures. Le tableau des permanences du bureau de vote est donc établi en conséquence.
  
- **CEREMONIE DU 8 MAI 1945** : La cérémonie du 8 Mai aura lieu le mercredi 7 mai à 18 heures au Monument aux Morts. Rendez-vous à 17 heures 45 devant l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.